



www.asa-gardcevennes.fr

Imprimé par nos soins



• REMOULINS •

23/24 MARS 2024



RALLYE RÉGIONAL

24<sup>E</sup> MODERNE

6<sup>E</sup> VHC

# VINS DU GARD

GLOIRE AUX BÉNÉVOLES !



Crédit photo :  
DCPIXIS  
(J.BOURGUIGNON - Skoda)  
RALLY'RÉGIONS  
(J.B. BOREL - Ford)

# REGLEMENT

# 23 et 24 MARS 2024

## 24ème

# RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD

## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement et ouverture des engagements** : Lundi 12 Février 2024

**Clôture des engagements** : Lundi 11 Mars 2024

**Parution du carnet d'itinéraire** : Dimanche 17 Mars 2024

**Dates et heures des reconnaissances et de distribution du carnet d'itinéraire** : Dimanche 17 Mars 2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h et/ou le Vendredi 22 Mars 2024 de 14h à 18h

**Vérifications des documents (vérifications administratives)** : Vendredi 22 Mars 2024 de 14h à 18h et Samedi 23 Mars 2024 de 8h à 11h.

Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

**Vérifications des voitures (vérifications techniques)**: Samedi 23 Mars 2024 de 8h à 12h, avec heure de convocation, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Heure de mise en place du parc fermé : Samedi 23 Mars 2024 à partir de 8h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

**1ère réunion des Commissaires Sportifs** : Samedi 23 Mars 2024 à 11h, Maison des associations à Remoulins.

**Publication des équipages admis au départ** : Samedi 23 Mars 2024 à 12h45.

**Tableau d'affichage** : Maison des associations et/ou Internet.

**Départ de la 1ère étape** : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 23 Mars 2024 à 13h30 (1ère VHC – 1ère moderne après dernière VHC)

**Arrivée de la 1ère étape** : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 23 Mars 2024 à 20h12 (1ère VHC)

**Départ de la 2ème étape** : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 24 Mars 2024 à 8h30 (1ère VHC – 1ère moderne après dernière VHC)

**Arrivée de la 2ème étape** : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 24 Mars 2024 à 10h51 (1ère VHC)

**Vérifications finales** : Dimanche 24 Mars 2024 à partir de 10h51 au : Garage THERASSE et Fils – Zone de l'Arnède - 30210 Remoulins

**Publication provisoire des résultats du rallye** : Dimanche 24 Mars 2024 - 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

**Remise des prix** : Parc d'arrivée à Remoulins, Dimanche 24 Mars 2024, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Gard Cévennes organise le 24ème Rallye régional des Vins du Gard en qualité d'organisateur administratif.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Occitanie Méditerranée le 18/12/2023**

**sous le n° R1/2024 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 29.**

#### Comité d'Organisation

Président : Jean José DARDANELLI

Membres : Les membres de l'ASA Gard Cévennes

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Gard Cévennes, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Maison des associations, Rue de l'ancien Pont, 30210 REMOULINS du Samedi 23 Mars 2024 à partir de 8h au Dimanche 24 Mars 2024 jusqu'à 16h.

#### Organisateur technique

Nom : ASA Gard Cévennes

Adresse : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

## 1.1P. OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	LICENCE N°
Président du collège des commissaires sportifs	Armand HAY	1253
Commissaires Sportifs	Alain BASTID	155491
	Jan François PASCAL	2806
Directeur de Course	Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de Course Adjoint au PC	Carmen BELCHI	8747
	Denis OLIVIER	110911
Secrétaire du PC	Maryline DUCARTERON	6840
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	Patrick PELAT	1413
	Ernest DIBERARDINO	7100
Commissaire sportif poste inter ES5	José GISPER	3184
Directeur de course voiture tricolore	Jean Luc DEVRIESE	37766
Médecin Chef	Michel ROMIEU	9031
Commissaire Technique responsable	Jean Michel OTTAVI	1534
Commissaires Techniques	Christian MANGEMATIN	6507
	Yves PERRIER	54790
	Marcel CERDAN	19463
	Jean Louis CANEL	50539
	Jean GHENO	31781
	Phillipe BLANC	38131
Commissaire technique stagiaire	Klint MICHAUD	345460
Chargés des relations concurrents (CRAC)	Magali VIDAL	179595
	Véronique CARBOU	119788
Juge de Faits	José GISPER	3184
	Jean Pierre PINET	182439
Responsable sécurité	Jean José DARDANELLI	20166
Classement informatique	Nicolas RENARD	199509
Chronométrateurs	Sophie LIMOUSY	243147
	Michelle DEGARDIN	197168
	Jack ARNAUD	17635
	Joel MICHELAS	172670
Chargé des relations avec la presse	Patrice MARIN	173947

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 24<sup>ème</sup> Rallye régional des vins du Gard compte pour la Coupe de France des rallyes 2024 (coef.2), le championnat des rallyes de la ligue Occitanie-Méditerranée 2024, le challenge ASA Gard Cévennes 2024.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu : Vendredi 22 Mars 2024 de 14h à 18h et Samedi 23 Mars 2024 de 8h à 11h. Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 23 Mars 2024 de 8h à 12h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Les vérifications finales seront effectuées : Garage THERASSE et Fils – Zone de l'Arnède - 30210 Remoulins le Dimanche 24 Mars 2024 à partir de 10h51

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 24<sup>ème</sup> rallye régional des vins du Gard doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 11 Mars 2024.

Les concurrents recevront une confirmation d'engagement par mail.

Une heure de convocation (Créneau-horaire) pour les vérifications techniques leur sera remise.

Le non-respect du créneau horaire sera pénalisé selon les Prescriptions générales de la FFSA ( V-Vérifications, A-Généralités)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- Équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 270 €
- Un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : engagement X2

### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques d'engagement ne seront encaissés qu'à compter du Lundi 25 Mars 2024

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**4.3P. ASSISTANCE** - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans REMOULINS, sur les parkings figurants sur le plan joint à la convocation et fourni avec le carnet d'itinéraire.

**4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces** - Conforme au règlement standard FFSA.

**4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES** - Conforme au règlement standard FFSA.

... A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 24<sup>ème</sup> Rallye régional des vins du Gard représente un parcours total de 174,4 km dont 37,5 km d'ES.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections, le Samedi 23 Mars 2024 et 1 étape d'1 section le Dimanche 24 Mars 2024.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,5 km.

Samedi 23 Mars 2024 - ES1/3: 4,1 km, ES2/4: 5.7 km soit 9,8 km d'ES à faire 2 fois. (soit 19,6 km d'ES)

Dimanche 24 Mars 2024 - ES 5 : 12.6 km et ES 6 : 5,3 km soit 17,9 km d'ES à faire 1 fois. (soit 17,9 km d'ES)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du carnet d'itinéraire.

**6.2P. RECONNAISSANCES** - Conforme au règlement standard FFSA. - 3 passages autorisés par ES.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 17 Mars 2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h et/ou le Vendredi 22 Mars 2024 de 14h à 18h.

Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 17 Mars 2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Salle municipale – Rue des Treilles – 30210 – VALLIGUIERES

et/ou le Vendredi 22 Mars 2024 de 14h à 18h

Maison des associations – Rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.5.18.1** Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL** - Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS** - Conforme au règlement de la coupe de France 2024 des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée à Remoulins, Dimanche 24 Mars 2024, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.

Les chèques des prix seront expédiés par courrier à l'adresse figurant sur la demande d'engagement après encaissement du montant des droits.

Seront récompensés les 3 premiers du classement général :

1 <sup>er</sup>	300€
2 <sup>ème</sup>	250€
3 <sup>ème</sup>	200€

Seront récompensés les premiers de chaque classe si au moins 2 partants : 60€, ainsi que le premier équipage entièrement féminin si au moins 2 partantes : 100€,

Les prix ne sont pas cumulables.

Les équipages classés selon le tableau suivant recevront une coupe, des commissaires recevront une coupe.

Les coupes ne sont pas cumulables.

COUPES	Général	Classe 1à2 partants	Classe 3à5 partants	Classe 6à9 partants	Classe 10à15 partants	Classe +de15 partants	Equipage 100% Féminin	Equipage 100% ASA GC
1 <sup>er</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X
2 <sup>ème</sup>	X		X	X	X	X		
3 <sup>ème</sup>	X			X	X	X		
4 <sup>ème</sup>					X	X		
5 <sup>ème</sup>						X		